



13 mai 2022

L'économie circulaire doit être le pilier du modèle français de transition énergétique, bas carbone et souverain

Face aux nombreuses dépendances, d'aujourd'hui comme de demain, qui minent l'autonomie stratégique de l'Union européenne, la crise russo-ukrainienne pousse les dirigeants européens à réduire leur dépendance aux importations d'énergies fossiles venant de Russie. La fin de cette dépendance est au cœur de l'actualisation de son plan REPowerEU que la Commission européenne s'apprête à publier.

La volonté affichée par la Commission non seulement de développer les achats groupés ou de diversifier les approvisionnements gaziers européens, mais aussi de favoriser le développement des gaz renouvelables, semble aller dans le bon sens. Énergie renouvelable, locale et donc souveraine, et bien moins émettrice que le gaz fossile, le biogaz produit à partir des déchets est un des outils permettant de réduire la dépendance au gaz russe tout en contribuant au développement des territoires et à faire de l'économie circulaire un des axes centraux de la transition énergétique.

Favorable comme la FNSEA à un développement équilibré du biométhane, la CFE Énergies accueille donc avec satisfaction la volonté gouvernementale d'accélérer le développement des gaz renouvelables, comme en attestent les prochains appels d'offres et la mise en place des certificats de production de biogaz.

Pour la CFE Énergies, l'économie circulaire doit en effet être une des priorités du modèle français de transition bas carbone. Mais cette priorité doit aller de pair avec les autres priorités que doivent être la neutralité carbone, la sécurité des approvisionnements, les économies d'énergies, la souveraineté ou l'ambition industrielle et sociale.

Ceci suppose que l'économie circulaire soit adossée au principe de neutralité technologique, au service de la compétitivité économique du pays et qu'elle puisse concerner toutes les technologies bas carbone, y compris le nucléaire que la Commission oublie pourtant de nouveau soigneusement d'énoncer dans les actions de REPowerEU en occultant les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Dès lors, de manière pragmatique, la CFE Énergies demande au Gouvernement de mettre en place de manière effective et le plus rapidement possible un seuil de libération permettant de valoriser les déchets, notamment métalliques, issus de l'industrie nucléaire comme nos voisins européens le font déjà. Une telle action permettrait ainsi d'alléger la pression qui pèse sur les centres de stockage, de réduire leur saturation à moyen terme et surtout de valoriser ces gisements en métaux.

Au moment où la transition énergétique va nécessiter d'importants volumes de métaux et où la pénurie guette la France comme l'Europe, le développement de l'économie circulaire à travers les mesures qui favorisent le recyclage est en effet on ne peut plus prioritaire. Moindre dépendance aux importations russes et chinoises, autonomie stratégique, réduction de l'empreinte carbone des importations... tout milite pour mettre l'économie circulaire au cœur de la transition énergétique.

Contact presse : Alexandre GRILLAT – alexandre.grillat@cfe-energies.com